



DÉLIBÉRATION

du 20 septembre 2023

Présents : 21 Excusés : 6 6 pouvoirs Absents : / Votants : 27 En exercice : 27	<p>L'an deux mille vingt-trois, le vingt septembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Noëlle BICHON, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, M. Cédric DOTTOR, M. Damien GUILLON, Mme Anne-Marie HENRY, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LÉAUTÉ, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, Mme M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIÉ, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU.</p> <p><u>Étaient absents excusés</u> : Mme Maria COURTAY (ayant donné pouvoir à Bruno CHICOISNE), Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO (ayant donné pouvoir à Türkan RENZO), M. Philippe JAHAN (ayant donné pouvoir à Antony AURILLON), Mme Estelle GOIMBAUD (ayant donné pouvoir à Laura BRETAUD), M. Jérôme LECERF (ayant donné pouvoir à Frédéric LEGRAS), Mme Sandrine SUTEAU (ayant donné pouvoir à Anne-Marie HENRY),</p> <p><u>Assistaient également au titre des services</u> : Marie LARDEUX, Fabienne PITON</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : M. Frédéric LEGRAS</p> <p><u>Date de la convocation</u> : 14 septembre 2023</p>
Délibération n°23.6.19	<p><u>ENFANCE - JEUNESSE</u></p> <p><i>Conventions avec la CAF et la DSDEN – autorisation du Maire à signer les conventions</i></p>

Madame le Maire rappelle que depuis la réforme des rythmes scolaires en 2014, la collectivité est liée avec la Caisse d'Allocation Familiales (CAF), l'éducation nationale (Inspection d'académie) et le Service Jeunesse Engagement et Sports de la DSDEN de la Loire Atlantique dans le cadre d'un Projet Educatif De Territoire (PEDT).

Le PEDT fixe les objectifs éducatifs que la collectivité se donne pour déterminer les orientations des actions en direction de l'enfance-jeunesse. Cela concerne à la fois les services municipaux et les partenaires éducatifs associés (écoles, associations...). Chaque acteur développe ensuite des actions selon ses propres spécificités et prérogatives.

Voici pour rappel les objectifs définis pour la commune de Mésanger :

- **Respecter le rythme de l'Enfant et du jeune**
 - o Offrir à l'enfant un cadre sécurisant afin qu'il puisse s'ouvrir aux autres et s'épanouir
 - o Permettre à chacun de devenir acteur dans la mise en place de projets
 - o Permettre à l'enfant de pouvoir participer et d'avoir accès à des activités diverses et variées
 - o Permettre à l'enfant de faire ses choix, de s'exprimer sur ses envies
 - o Organiser la journée de l'enfant avec des temps adaptés
 - o Adapter les journées en fonction des intervenants

- **Favoriser l'accès aux structures pour tous**
 - o Informer les familles sur les services existants
 - o Développer le lien avec les familles
 - o Permettre l'accessibilité à tous
 - o Prendre en compte la diversité des familles et soutenir les familles en menant une politique tarifaire adaptée

- **Encourager et accompagner à la citoyenneté et au vivre ensemble**
 - o Découvrir son environnement et tout ce qui est lié à l'extérieur
 - o Apprendre à respecter les autres et les règles à travers des activités diversifiées

- Responsabiliser l'enfant/le jeune en lui donnant une tâche spécifique
- Valoriser les projets des jeunes

- **Participer au respect de l'environnement**
 - Sensibiliser au tri sélectif et au gaspillage ainsi qu'à la pollution
 - Recycler et créer des objets pour une autre utilisation
 - Eduquer / informer sur notre environnement
 - Encourager à une consommation raisonnée

- **Favoriser les échanges à travers les réseaux de professionnels, les familles, entre commune, entre jeunes, entre services**
 - En interne :
 - Former les agents
 - Echanger entre services
 - Partager des projets, actions ou réflexions communes
 - Favoriser la communication entre les jeunes
 - En externe :
 - Transmettre les projets qui vont être fait et ceux qui ont été réalisés
 - Echanger avec les services hors commune
 - Créer des temps d'échange

Le PEDT est convenu pour une durée de trois ans, renouvelable. Il donne accès à des financements complémentaires (plan mercredis) ainsi qu'à des taux d'encadrement spécifiques pour les accueils périscolaires et l'accueil des mercredis.

La dernière convention est arrivée à échéance fin août 2023. Il a été proposé aux différents partenaires de reconduire ce PEDT selon les mêmes orientations avec une réactivation des instances de gouvernance et des commissions de suivi. Cela donnera lieu à quelques rencontres et réflexions.

Les éléments envoyés ont été validés et la convention est renouvelée pour la période septembre 2023 – août 2026.

Après avoir entendu cet exposé,

Sur proposition du Maire ;

Vu l'exposé présenté,

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :***

► **AUTORISE** Madame le Maire à signer la conventions avec la CAF et la DSDEN.

► **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

**Le Maire,
Nadine YOU**

**Frédéric LEGRAS
Secrétaire de séance**


